

**HONORAIRES DE PRESTATIONS LOCATIONS
VIDES ET MEUBLEES**

A partir du 15 septembre 2014

Honoraires facturés au locataire

Frais d'agence (Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail)
12€ au m²

Frais d'établissement de l'état des lieux
3€ au m²

Ces frais de formalités sont doublés auprès du propriétaire

HONORAIRES DE VENTE EN RÉSIDENTIEL

A partir du 10 février 2017

Honoraires de vente inférieure à 199 000 €
9% TTC maximum du prix net vendeur

Honoraires de vente compris entre 200 000 € et 499 000 €
7% TTC maximum du prix net vendeur

Honoraires de vente supérieure à 500 000 €
5% TTC maximum du prix net vendeur

Avec un minimum de 5 000 € TTC pour le résidentiel et le commercial
et un minimum de 2 00 € TTC pour les Parkings

***LES HONORAIRES CI-DESSUS SONT A LA CHARGE DU MANDANT.
ILS SONT TOUJOURS COMPRIS DANS LE PRIX DE VENTE INDIQUE
EN VITRINE, EN PUBLICITÉ ET SUR INTERNET.***

